



Communiqué de presse du 10 mars 2026

A compter de ce mercredi 11 mars 2026, 7h00, par arrêté municipal, la circulation de la RD 228a, Route de Pré-la-Joux est réouverte en alternat par feux tricolores complété par un feu d'arrêt clignotant associés dans quelques jours à la pose de barrières automatiques aux extrémités de la zone à risque, lieu- dit « Très-les- Pierres ».

Il est demandé aux usagers de la route de respecter strictement la signalisation règlementaire mise en place. Des contrôles routiers seront mis en œuvre.

Il est rappelé que le stationnement dans la zone est interdit ainsi que tout passage de piétons.

Les habitants des hébergements évacués ne peuvent toujours pas réintégrer les lieux.

Enfin, l'accès aux sentiers pédestres accessibles dans la zone demeure interdit.

Nicolas RUBIN

Maire de Châtel

1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental de Haute Savoie